AVIS PUBLIC

(En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

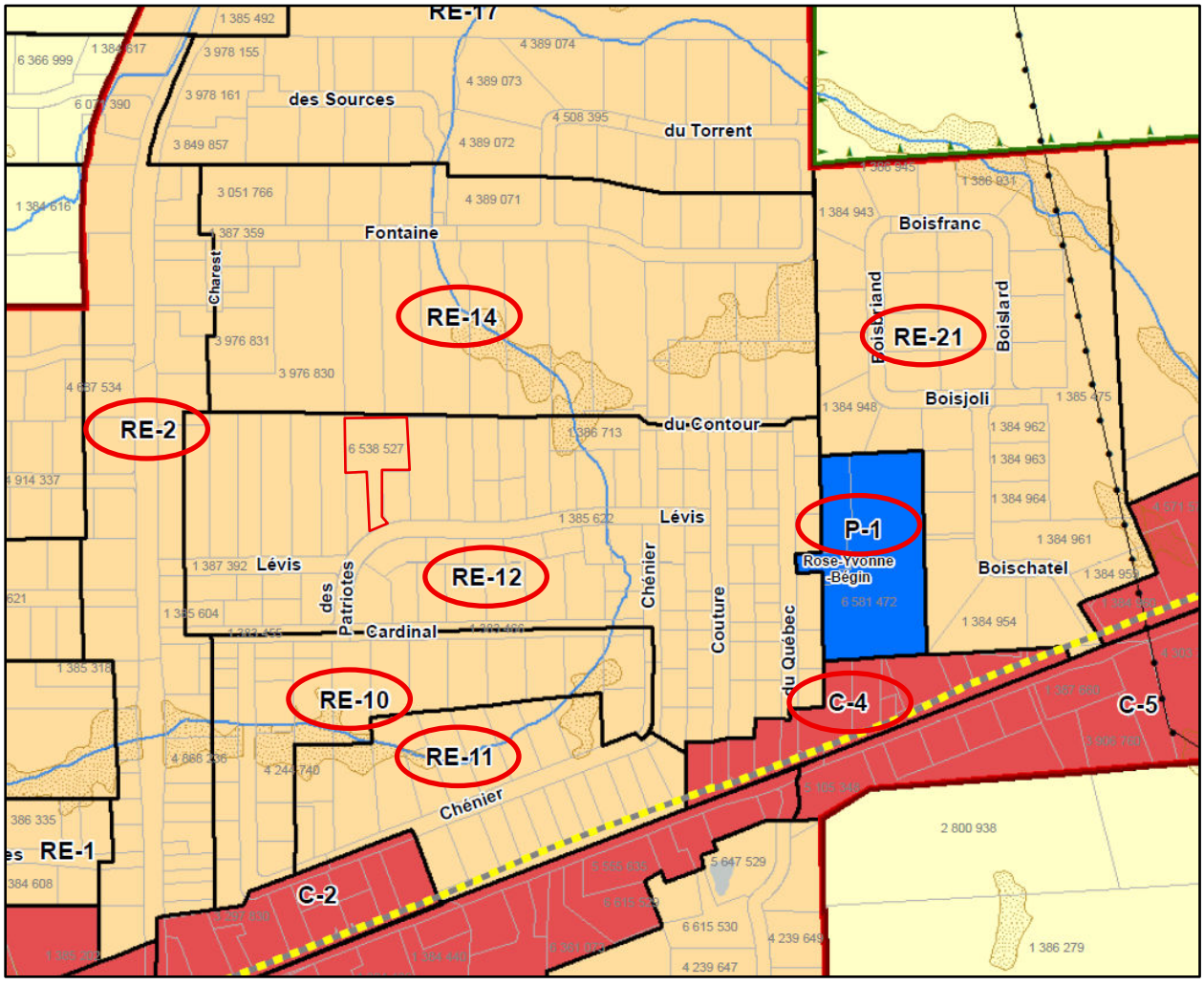
« DEMANDE D'URBANISME 2026-09-0002 DE MONSIEUR MARCO CARRIER »

AVIS est, par les présentes, données par le soussigné ;

QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation **le 30 novembre 2026 à compter de 18 h** au 5655, route 112, suite à l'adoption, par le conseil du projet de résolution portant sur la demande d'urbanisme numéro 2026-09-0002 visant à permettre la construction de cinq minimaisons sur le lot 6 538 527 ;

QUE cette demande de PPCMOI respecte le Plan d'urbanisme 624, ceci en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A — 19,1) ;

QUE ce cette demande contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;



AVIS PUBLIC

(En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

« DEMANDE D'URBANISME 2026-09-0002 DE MONSIEUR MARCO CARRIER »

QUE cette demande de PPCMOI contient des dispositions qui s'appliquent à la zone visée RE-12 et aux zones contiguës RE-2, RE-10, RE-11, RE-14, RE-21, C-4 et P-1 ;

QUE les objets de la demande d'urbanisme 2026-09-0002 sont de déroger aux normes suivantes prescrites par le Règlement de zonage 642 ;

1. De permettre plus d'un bâtiment principal résidentiel sur le même terrain contrairement à l'article 8.2 qui en permet un seul ;
2. De permettre des bâtiments résidentiels de 69,33 m^2 contrairement à l'article 8.1 qui demande une superficie minimale de 70 m^2 ;
3. De permettre les cases de stationnement de 4,97 m et 5 m (pour 2 cases) et 1 emplacement dont la longueur est de 5,34 m contrairement à l'article 10.1 (2.a) qui demande des cases de 5,5 m de longueur sur 2,6 m de largeur.

QU' une copie de la demande 2026-09-0002 peut être consultée au bureau de la Municipalité.

DONNÉ *à Ascot Corner ce 5e jour de novembre de l'an deux mille vingt-six.*

_____

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, directeur général* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 5e jour de novembre *2026*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5e jour de novembre 2026.

_____

Directeur général